

Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Comité Syndical du 29 novembre 2022
(Salle des fêtes – Dieffenbach-Au-Val)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 30

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 27
⇒ Procurations : 9

Mobilités

Objet : 2022-VI-4 - REEDITION DE LA CARTE CYCLABLE TRANSFRONTALIERE ELZACH-VILLE

Rapport n° 4 présenté par Monsieur Claude SCHALLER, Vice-Président

RÉSUMÉ

Le présent projet de délibération a vocation à acter de la réédition de la carte cyclable transfrontalière Elzach-Villé sous format papier et numérique, et de son financement. Le travail de réédition a été mené en coopération étroite avec le Landkreis Emmendingen, à l'initiative du projet.

I. RAPPORT

Depuis plusieurs années, le PETR Sélestat Alsace Centrale travaille activement au développement et au renforcement de la coopération transfrontalière avec le Landkreis Emmendingen en Allemagne.

Plusieurs projets transfrontaliers ont trouvé leur concrétisation : visites thématiques (énergie, rénovation) sur les deux territoires, programme commun pour la manifestation annuelle Jardins Ouverts / Öffene Gartentür, candidature commune au programme Common Ground 2022 de la Fondation Robert Bosch.

Le domaine des mobilités transfrontalière représente également un axe de coopération, à travers la mise en place et l'organisation annuelle du défi vélo VILLE EN SELLE / STADTRADELN depuis 2020. Le renforcement de la pratique du vélo, la découverte du patrimoine transfrontalier commun, le cyclotourisme et l'amélioration des jalonnements cyclables pour le grand public sont autant d'axes qui ont mené au projet de réédition de la carte cyclable transfrontalière Elzach-Villé.

A) Réédition de la carte cyclable transfrontalière Elzach-Villé

Une carte imprimée de l'itinéraire Elzach-Villé existait en 1996 grâce au soutien de l'Union européenne, mais n'était plus disponible sur le territoire depuis plusieurs années.

L'itinéraire cyclable relie sur 88 kilomètres les villes et villages du parcours. Six d'entre elles sont jumelées : Elzach et Villé depuis 1993, Waldkirch et Sélestat depuis 1966, Sasbach et Marckolsheim depuis 1960.

Le projet de réédition de la carte permet de :

- Retravailler le design de la carte
- Mettre à jour la carte en recensant les nouveaux aménagements cyclables et les lieux d'intérêts touristiques et à valeur patrimoniale
- Proposer un tirage papier de la carte à 7 000 exemplaires répartis sur le territoire des deux partenaires français et allemand
- Créer un guide de voyage numérique de cet itinéraire, en accès sur smartphone, tablette et applications de navigation touristique, avec de multiples descriptions, photos et points d'intérêts du territoire.

Ce projet vise à développer la pratique du vélo, améliorer la connaissance des aménagements cyclables sur le territoire, renforcer l'attractivité touristique, promouvoir le patrimoine local, encourager le sport santé, et faire se développer les échanges transfrontaliers.

La carte imprimée est disponible dans les mairies situées le long du parcours, dans les Communautés de Communes, et dans les Offices de tourisme du territoire.

B) Financement de la réédition de la carte

Le coût total du projet est de 12 050€.

Le Landkreis Emmendingen a obtenu auprès du programme Nouveaux Horizons de la Baden-Württemberg Stiftung une subvention de 6 050€ pour le projet.

Le reste à charge pour les deux entités publiques s'élève ainsi à 6 000€, réparti comme suit ;

- 3 000€ à la charge du Landkreis Emmendingen
- 3 000€ à la charge du PÉTR Sélestat Alsace Centrale versée sous forme de subvention

VU les statuts du PÉTR de Sélestat Alsace Centrale lequel est notamment compétent pour mettre en œuvre pour le compte de ses communautés membres des actions en matière de mobilité.

CONSIDERANT

Le renforcement de la coopération transfrontalière du PÉTR Sélestat Alsace Centrale avec le Landkreis Emmendingen depuis plusieurs années

CONSIDERANT

Les études et actions menées par le PÉTR Sélestat Alsace Centrale pour le développement de la pratique du vélo sur le territoire

CONSIDERANT

L'importance du cyclotourisme sur le territoire, du tourisme et de la valorisation du patrimoine local

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 7 novembre 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

D'INSCRIRE la subvention du PETR Sélestat Alsace Centrale à l'article 6574 antenne « mobilité » pour 3 000 euros

D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe : Convention relative au financement de la réédition de la carte cyclable transfrontalière Elzach-Villé

Ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité par 39 voix.

Membres en exercice présents.

Monsieur Patrick BARBIER, Président

Mesdames et Messieurs, Noëllie HESTIN, Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Serges JANUS, Vice-présidents.

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Yves DUSSOURD, Philippe SCHEIBLING, Virginie MUHR, Tania SCHEUER, Christian SCHLEIFER, Philippe WOTLING, Patrick BUHL, Emmanuel ESCHRICH, Jean-Pierre PIELA, Bernard SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Mathieu LAUFFENBURGER, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMANN, Régine ORSATIE, Membres titulaires.

Mesdames et Messieurs Michèle CLAVER Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Michel RENAUDET, Yves HOLZMANN, MULLER André, WITZ Jean-Marc, Membres suppléants,

Procurations

Monsieur Christophe KNOBLOCH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Robert ENGEL ;
Monsieur Patrick DELSART, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER ;
Monsieur Sylvie HIRTZ, membre titulaire, donne procuration à Charles ANDREA ;
Monsieur Olivier SOHLER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe SCHEIBLING ;
Monsieur Michel WIRA, membre titulaire, donne procuration à Yves HOLTZMANN ;
Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, membre titulaire, donne procuration à Claude SCHALLER ;
Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Jean Luc FRECHARD ;
Madame Nathalie ROUSSEL, membre titulaire, donne procuration à Noëllie HESTIN ;
Madame UHLERICH Marie-Odile, membre titulaire, donne procuration à Serge JANUS.

Pour extrait conforme, Sélestat, le 5 décembre 2022

Le secrétaire de Séances
Bernard SCHMITT

Le Président,
p/o Philippe STEEGER



